

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JURA

DE LA COMMUNE DE DOUCIER

Séance 21 février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
11	11	11

Date de la Convocation
14/02/2023
Date d'affichage
02/03/2023
N° 23009

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un février

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Nathalie ROUX, maire.

Présents : GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane, NERET Florence, POULET Gabriel, RECOLET Serge, ROUMÉAS Didier.

Secrétaire de séance : FERREUX Morgane

Projet PLUi arrêté sur le secteur de Pays des Lacs :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 février 2017, prescrivant l'élaboration du PLUi,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2021 relative aux débats sur les orientations générales du P.A.D.D.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet de PLUi arrêté de l'ex-Communauté de communes du Pays des Lacs

Après étude, des pièces suivantes :

- Rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et Développement Durables
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Le règlement graphique et le règlement écrit
- Les annexes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLUi de l'ex Communauté de communes du Pays des Lacs.

Extrait conforme au registre
Délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Le Maire



FERREUX Morgane



ROUX Nathalie